



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
69338 Lyon Cedex 9
France



Seca Forez
7, rue de l'Artisanat
42390 Villars
France

Moulinvest S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 août 20123
Moulinvest S.A.
Z.A. de Ville - 43220 Dunières
Ce rapport contient 10 pages



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
69338 Lyon Cedex 9
France



Seca Forez
7, rue de l'Artisanat
42390 Villers
France

Moulinvest S.A.

Siège social : Z.A. de Ville - 43220 Dunières
Capital social : €3.690.406

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 20123

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conseil d'administration du 16 mai 2013 – Convention d'intégration fiscale conclue avec les sociétés France Bois Imprégnés S.A.S et Scierie Sainte-Agathe S.A.R.L.

• **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

• **Nature et objet :**

En date du 16 mai 2013, la société Moulinvest S.A. a signé une convention d'intégration fiscale avec les sociétés France Bois Imprégnés S.A.S. et Scierie Sainte-Agathe S.A.R.L. La présente convention a pris effet au 1^{er} septembre 2013, date du début du premier exercice auquel s'applique le régime d'intégration fiscale.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, il n'y a pas d'impact sur les comptes annuels de la société Moulinvest.

Conseil d'administration du 16 mai 2013 – Convention de gestion commune de la trésorerie au sein du groupe Moulinvest.

• **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

• **Nature et objet :**

La société Moulinvest S.A. a mis en place une convention de gestion commune de trésorerie dans toutes les sociétés du groupe, à savoir SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S., SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE S.A.R.L., FRANCE BOIS IMPREGNES S.A.S., SCIERIE SAINTE AGATHE S.A.R.L. et HORIZON POLSKA. La convention prévoit l'octroi d'avances de trésorerie entre les sociétés du groupe dans la limite d'un montant maximum fixé à 4 000 000 euros et rémunérée au taux EURIBOR 3 mois + 0.5 point à compter de l'exercice clos le 31/08/2013.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, les comptes courants et les produits d'intérêts comptabilisés dans les comptes de Moulinvest S.A. se présentent comme suit :

- S.A.S. Scierie Moulin : créance de €3.244.938 et produit d'intérêts de €19.575.
- S.A.S. Moulin Bois Energie : créance de €3.820.920 et produit d'intérêts de €28.591.
- SCI de Ville : créance de €26.833 et produit d'intérêt de €195.
- S.A.R.L. Immobilier de Ville : créance de €520.297 et produit d'intérêts de €3.739.

D'autre part, les comptes annuels clos le 31/08/2013 de la société Moulinvest S.A. enregistrent des charges d'intérêts liées aux dettes envers les sociétés du Groupe :

- S.A.S. France Bois Imprégnés : dette nulle à la clôture et charge d'intérêts de €.84.
- S.A.R.L. Scierie Sainte Agathe : dette de €.1.000.000 et charge d'intérêts de €.1.989.

Conseil d'administration du 15 mai 2013 – Vente d'un véhicule par la S.A. Moulinvest à la S.A.S. Scierie Moulin.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin
Mademoiselle Sandrine Moulin

- **Nature et objet :**

La société Moulinvest S.A. a vendu un véhicule lui appartenant de marque Mercedes Benz à la société SCIERIE MOULIN S.A.S. moyennant le prix de 9.000 euros.

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, les comptes annuels Moulinvest comprennent une plus-value de cession d'actif de €.164 suite à la vente de ce véhicule.

Conseil d'administration du 15 mai 2013 – Vente d'un véhicule par la S.A. Moulinvest à la S.A.S. France Bois Imprégnés.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

La société Moulinvest S.A. a vendu un véhicule lui appartenant de marque Citroën à la société FRANCE BOIS IMPREGNES S.A.S. moyennant le prix de 15.000 euros.

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, les comptes annuels Moulinvest comprennent une plus-value de cession d'actif de €.30 suite à la vente de ce véhicule.

Conseil d'administration du 18 avril 2013 – Mise en place d'une convention de management entre Moulinvest S.A. et les sociétés France Bois Imprégnés S.A.S. et Scierie Sainte Agathe S.A.R.L.

• **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

• **Nature et objet :**

La société Moulinvest S.A. a mis en place une convention de management avec les sociétés France Bois Imprégnés S.A.S. et Scierie Sainte Agathe S.A.R.L.
En application de cette convention, Moulinvest S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administrative, commerciale et technique pour le compte des deux sociétés en référence. La rémunération annuelle, à compter du 18 avril 2013, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10%.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, le produit comptabilisé dans les comptes de Moulinvest S.A s'élève à €.106.915, dont €.80.186 facturés à la S.A.S. France Bois Imprégnés et €.26.729 à la S.A.R.L. Scierie Sainte-Agathe.

Conseil d'administration du 7 février 2013 – Caution solidaire donnée par Moulinvest au profit de sa filiale Scierie Moulin S.A.S.

• **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin
Mademoiselle Sandrine Moulin

• **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit par la Scierie Moulin S.A.S. auprès de la banque Société Générale, Moulinvest S.A. s'est portée caution solidaire de sa filiale envers la banque pour toute la durée du financement.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, le solde des engagements pris par la S.A.S. Scierie Moulin et garantis par Moulinvest au titre de ce financement est de €.574.260.

Conseil d'administration du 14/12/2012 – Suppression de l'avantage en nature de M. Maurice Moulin lié à l'utilisation d'un véhicule appartenant à la S.A. Moulinvest.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Moulin

- **Nature et objet :**

A compter du 31 décembre 2012, suppression des avantages en nature délivrés à Monsieur Maurice Moulin liés à l'utilisation à des fins personnelles d'un véhicule de la société, les autres éléments de sa rémunération en tant que Président Directeur Général de la société étant maintenus dans leur intégralité.

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, les comptes annuels de la S.A. Moulinvest comprennent un avantage en nature attribué à Monsieur Maurice Moulin du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012 pour €.2.400. Depuis le 1^{er} janvier 2013, aucun avantage en nature n'a été attribué à Monsieur Maurice Moulin.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées au cours de l'exercice précédent et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012.

Conseil d'administration du 4 novembre 2011 – Convention d'intégration fiscale conclue avec les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S.

- **Personnes concernées :**

Monsieur Maurice Moulin,
Madame Marie-Laure Teyssier,
Mademoiselle Sandrine Moulin.

- **Nature et objet :**

En date du 4 novembre 2011, la société Moulinvest S.A. a signé une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Scierie Moulin S.A.S. et Moulin Bois Energie S.A.S. La présente convention a pris effet au 1^{er} septembre 2011, date du début du premier exercice auquel s'applique le régime d'intégration fiscale.

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, Moulinvest S.A. comptabilise un produit d'intégration fiscale de 85.512 € au titre de cette convention. Les comptes annuels de Moulinvest S.A. présentent une dette d'intégration fiscale envers Scierie Moulin S.A.S. de €.39.846 et une créance d'intégration fiscale envers Moulin Bois Energie S.A.S. de €.85.512.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Blocage d'un compte courant de Moulinvest S.A. au profit de Scierie Moulin S.A.S.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de €5.200.000 accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Épargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société Scierie Moulin S.A.S., Moulinvest S.A. s'est engagée au blocage de son compte courant à hauteur de €1.000.000.

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, l'avance en compte courant faite par Moulinvest S.A. à Scierie Moulin S.A.S. et les intérêts attachés s'élèvent respectivement à €3.244.938 et €19.575.

Engagement de poursuite des loyers de Moulinvest S.A. au profit de Scierie Moulin S.A.S.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de €5.200.000 accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Épargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société Scierie Moulin S.A.S., Moulinvest S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

- **Modalités :**

Cette convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de votre société, la société Scierie Moulin S.A.S. ayant honoré tous les loyers dus.

Caution donnée par Moulinvest S.A. au profit de Scierie Moulin S.A.S.

• **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit de €330.000 par Scierie Moulin S.A.S. auprès du Crédit Agricole, Moulinvest S.A. s'est portée caution à hauteur de 50 % du crédit pour la durée du financement accordé.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, le solde des engagements pris par la S.A.S. Scierie Moulin et garantis par Moulinvest au titre de ce financement est de €309.133.

Caution donnée par Moulinvest S.A. au profit de SCI de Ville

• **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit de €1.600.000 par SCI de Ville auprès de la BCME, Moulinvest S.A. s'est portée caution solidaire à hauteur de €1.000.000 en date du 30 septembre 2010.

• **Modalités**

Au 31 août 2013, le solde des engagements pris par SCI de Ville et garantis par Moulinvest S.A. s'élève à €1.372.825.

Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis

• **Nature et objet :**

Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir €42.000 par an.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, cette convention n'a pas donné lieu à reversement, la SCI Marine Bis ayant honoré tous les loyers dus.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de Moulinvest S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société Moulinvest S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale

• **Nature et objet :**

La société Moulinvest S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, les charges comptabilisées dans les comptes de Moulinvest S.A. pour l'ensemble de ses salariés au titre du contrat collectif de retraite supplémentaire et du contrat d'épargne s'élèvent respectivement à €7.661 et €13.626.

Mise en place d'une convention de management entre Moulinvest S.A. et les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S.

• **Nature et objet :**

La société Moulinvest S.A. a mis en place une convention de management avec les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S. En application de cette convention et des différents avenants (dernier en date du 3 septembre 2010), Moulinvest S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administratives, commerciales et techniques pour le compte des deux sociétés en référence. La rémunération annuelle, à compter du 1er septembre 2010, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10 %.

• **Modalités :**

Au 31 août 2013, le produit comptabilisé dans les comptes de Moulinvest S.A. s'élève à €994.439, dont €330.000 facturés à la société Moulin Bois Energie S.A.S. et €664.439 facturés à la société Scierie Moulin S.A.S.

Mise en place d'un contrat de licence de marque entre Moulinvest S.A. et les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S.

• **Nature et objet :**

La société Moulinvest S.A. a mis en place un contrat de licence de marque avec les sociétés Scierie Moulin S.A.S et Moulin Bois Energie S.A.S. En application de ce contrat du 7 décembre 2010, Moulinvest S.A. donne une licence non exclusive de la marque « Moulinvest » pour fabriquer et vendre les produits ou les services entrant dans les classes protégées. La licence est concédée moyennant un paiement d'une redevance annuelle déterminée en fonction du chiffre d'affaires du licencié (1 % du chiffre d'affaires jusqu'à €20.000.000 de chiffre d'affaires HT et 0,25 % au-delà).

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, le produit comptabilisé dans les comptes de Moulinvest S.A. s'élève à €.315.011, dont €.118.992 facturés à la société Moulin Bois Energie S.A.S. et €.196.019 facturés à la société Scierie Moulin S.A.S.

Caution donnée par Moulinvest S.A. au profit de Scierie Moulin S.A.S.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit par la Scierie Moulin S.A.S. auprès de la Société Générale, du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, du Crédit Coopératif et de la Banque Rhône Alpes, Moulinvest S.A. s'est portée caution de sa filiale envers la banque.

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, le solde des engagements pris par la Scierie Moulin et garantis par Moulinvest S.A. s'élève à €32.089.

Caution solidaire de Moulinvest S.A. au profit de Immobilier de Ville S.A.R.L.

- **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit de €645.000 par Immobilier de Ville S.A.R.L. auprès du Crédit Lyonnais, Moulinvest S.A. s'est portée caution personnelle et solidaire pour la durée du financement accordé.

- **Modalités :**

Au 31 août 2013, le solde des engagements pris par Immobilier de Ville S.A.R.L. et garantis par Moulinvest S.A. s'élève à €529.318.

Engagements donnés par Moulinvest S.A. au profit de Moulin Bois Energie S.A.S.

• **Nature et objet :**

Dans le cadre d'une demande de crédit de €8.900.000 par Moulin Bois Energie S.A.S. auprès d'AUXIFIP et OSEO, Moulinvest S.A. a pris les engagements suivants envers les organismes de crédit à :

- Nantissement en premier rang des titres Moulin Bois Energie S.A.S. détenus par Moulinvest S.A.,
- Engagement de maintenir sa participation dans Moulin Bois Energie S.A.S. et également dans la SCI de Ville,
- Caution solidaire à hauteur de €8.900.000 d'une durée de 8 ans à compter du 31 janvier 2012.


• **Modalités :**

Au 31 août 2013, le solde des engagements pris par Moulin Bois Energie S.A.S. et garantis par Moulinvest S.A. s'élèvent à €6.759.024.

Lyon et Villars, le 5 décembre 2013

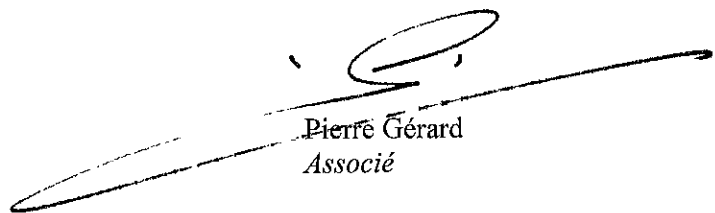
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit Rhône-Alpes Auvergne



Guy Villemagne
Associé

SECA FOREZ



Pierre Gérard
Associé